

Informations transmises à l'AARUA par Pascale Le Néouannic, Conseillère Régionale Ile de France (Front de gauche et Alternatifs) :

Ce vendredi (18 Octobre) le futur schéma directeur de la Région Ile de France (SDRIF) a été adopté en séance plénière. Ce document d'aménagement s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme...

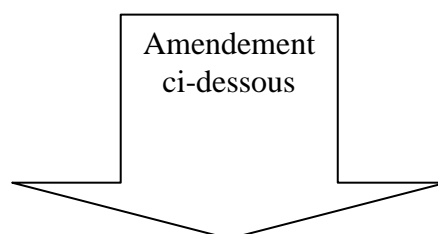
C'est la raison pour laquelle j'ai, durant ces dernières années, déposé à plusieurs reprises des amendements demandant que la destination des terrains de la Résidence Universitaire d'Antony soit réservée pour le logement étudiant.

Je sais que vous aviez également participé à l'enquête publique pour que, sur ce secteur présenté comme un des cinq secteurs « à fort potentiel de densification », les terrains de la RUA soient « conservés à l'affectation du logement social étudiant »

Lors de cette dernière séance qui adoptait définitivement le SDRIF (son application interviendra suite à la validation du conseil d'Etat) il n'était plus possible d'obtenir de "flécher" ces terrains dans le fascicule "réglementaire" : les services de la Région s'étant déjà mis d'accord avec ceux du gouvernement et les commissaires enquêteurs n'ayant pas jugé bon de prendre en compte les demandes sur ce point, je savais d'avance qu'aucun amendement sur la partie réglementaire ne serait adopté...

J'ai cependant jugé utile de déposer un amendement de facture "générale" (peu contraignante) concernant le logement social étudiant dans la partie qui incombe à la Région, elle qui a la charge de l'adoption du schéma régional du logement étudiant... Cet amendement (voir doc joint) a été repris dans son esprit par l'exécutif qui l'a reformulé. Malheureusement je n'ai pas à cette heure une version de ce dernier puisqu'il nous a seulement été remis sur table le matin même de la séance. Je vous le transmettrai dès réception ;

Reste pour moi le sentiment que sur ce dossier la Région n'a pas voulu mener de "bras de fer" avec le gouvernement, souhaitant avant tout adopter le SDRIF qui est en révision depuis 10 ans, qui a épuisé deux vice présidents et qui, rappelons le, avait été bloqué par la majorité gouvernementale sarkozyste... Ceci explique sans doute cela mais je continue à penser qu'avec une majorité PS à l'Assemblée Nationale et un gouvernement PS on se demande bien ce qu'il faut en plus pour faire du logement social étudiant et de la RUA un enjeu national... (...)





Conseil régional

Groupe Front de Gauche – Parti de Gauche et Alternatifs

Séance plénière du 18 octobre 2013
RAPPORT N° CR 97-13 Adoption du projet de SDRIF

Amendement

Dans l'annexe 5 : « proposition pour la mise en œuvre »

Page 32 « renforcer les mécanismes de solidarité par le logement en faveur de publics spécifiques »,

Concernant le logement étudiant

La phrase suivante : « Dans le contexte de forte tension de l'offre abordable, l'intervention régionale donne la priorité à la création de places nouvelles et aux maintien des capacités d'accueil ».

Est ainsi remplacée par :

« Dans le contexte de forte tension de l'offre abordable, l'intervention régionale donne la priorité à la réhabilitation en lieu et place de la démolition/reconstruction, à la création de réelles places nouvelles et au maintien des capacités d'accueil là où le foncier est aujourd'hui disponible et dédié depuis des décennies au logement étudiant. Il s'agit en effet d'augmenter le parc de logement étudiant tout en promouvant une politique du maintien de loyers réellement abordables. »

Exposé des motifs :

Après le dénouement malheureux organisé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a transféré les terrains et bâtiments de la Résidence universitaire d'Antony à la CAHB, sans garantie aucune pour le devenir des loyers et des logements étudiants du site, cet amendement vise à proposer une rédaction plus précise concernant les actions qu'entend mener la région dans un contexte où le nombre de jeunes issus de milieux défavorisés sont de moins en moins nombreux à pouvoir suivre des études supérieures.

Enfin, il s'agit également d'envoyer un message, celui de notre refus de cautionner l'abandon de réserves foncières dédiées au logement étudiant dans une période de pénurie de foncier comme de logement étudiant.

Pascale Le Néouannic